



# VENT D'ANJOU INFOS

N°4 du 20 février 2009

*Vent d'Anjou regroupe les associations Tigné Préservé, Vivre au Puy Notre Dame, Plaine Campagne, Vigilance Environnement, et diffuse de l'information sur l'éolien industriel dans Vent d'Anjou Infos*

## **La taxe professionnelle définitivement supprimée (Annonce du président de la République lors de son entretien télévisé du 5 février)**

« *La taxe professionnelle temporairement ( ? ) supprimée. (Le Figaro et Les Echos des 23 et 24/10/2008)* ». C'est par ce titre que, le 5 décembre dernier, nous lançons le n°1 de Vent d'Anjou Infos. Puis, **le 5 février, le président Sarkozy affichait son ambition de supprimer définitivement cette taxe.** Mais, pour les élus dont la principale motivation en faveur de l'éolien industriel était la manne de la taxe professionnelle, le réveil est difficile. **Certains de ces élus veulent encore y croire** : « Mais mon projet était antérieur à la décision d'abolition ! » ; « De toutes façons il y aura des compensations par l'Etat ! ». **Nous tenons à leur dire très clairement ici que leur rêve est bel et bien fini !**

En effet, fiscalement, pour être imposable une immobilisation doit être à la disposition de l'entreprise au dernier jour du mois de clôture de l'avant dernier exercice comptable précédent celui de l'imposition. Concrètement, seules les installations livrées jusqu'au 23/10/2008 pourraient être imposables en 2010 (et donc donner lieu, pour les communes, à compensation de la taxe). Quant à celles réalisées entre le 23/10/08 et le 31/12/09, du fait de l'exonération déjà décidée, **elles ne seront jamais imposables.** Enfin, s'agissant des compensations, quand bien même il y en aurait, celles-ci seraient temporaires et dégressives. **Par contre les nuisances vont subsister** : paysages dégradés, impact sur la santé, dévaluation de l'immobilier (déjà 2 procès en cours en Anjou), risques financiers liés au démantèlement, etc. Ce sera dur à faire avaler aux concitoyens électeurs !

## **Un championnat « Energies renouvelables des communes » (Organisation par le Comité de Liaison Energies Renouvelables : CLER)**

Le CLER, avec le soutien de l'ADEME, du Ministère de l'Ecologie, de l'Association des Maires de France et de la Fondation Nicolas Hulot, établit un classement des communes selon le ratio KWc (a) installés par rapport au nombre d'habitants. **Les communes peuvent concourir dans les 3 domaines du solaire thermique, du solaire photovoltaïque et des chaudières automatiques au bois. Dans notre Région, en 2008, 16 communes de Vendée s'étaient inscrites, 1 commune de Loire-Atlantique, 1 commune de Mayenne... et aucune en Maine-et-Loire.**

L'information a sans doute mal circulé dans notre département, mais il n'est peut-être pas trop tard pour cette année. Nous ne souhaitons qu'une chose, c'est qu'en 2009 ce championnat voit une revanche éclatante de l'Anjou. Et c'est avec plaisir que nous ferons ici la promotion des réalisations qui seront portées à notre connaissance.

(a) *Unité utilisée pour le solaire photovoltaïque. Un Wc (Watt-crête) représente la puissance fournie sous un ensoleillement standard de 1.000 W/m<sup>2</sup> à 25°C*

**Vent d'Anjou dénonce l'aveuglement de ceux qui confondent énergies renouvelables et éolien industriel. Nous exhortons nos élus à se tourner vers de nouvelles énergies, respectueuses de nos paysages, profitables à notre économie et créatrices d'emplois.**

**Pour contacter « Vent d'Anjou »**

**[vent.d-anjou@laposte.net](mailto:vent.d-anjou@laposte.net)**